

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(99)/ST/20
2 décembre 1999

(99-5281)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
Troisième session
Seattle, 30 novembre - 3 décembre 1999

Original: anglais

LIBAN

Déclaration de M. Nasser Saidi Ministre de l'économie et du commerce

(En qualité d'observateur)

C'est un grand honneur pour le Liban d'être présent à la troisième Conférence ministérielle de l'OMC. Au nom de mon pays, je souhaite remercier le gouvernement des États-Unis d'Amérique et le Secrétariat de l'OMC qui accueillent et organisent cette très importante conférence.

Pendant près de 50 ans, le GATT a constitué le principal cadre institutionnel pour la réglementation et la libéralisation du commerce international des marchandises. Faisant de la non-discrimination son principe de base, il est parvenu, dans une large mesure, à atteindre les buts essentiels qui avaient été fixés après la guerre pour l'économie mondiale.

Le Liban était un des pays fondateurs du système commercial multilatéral de l'après-guerre et il a énormément contribué à la conception et à l'élaboration des règles du GATT. Par exemple, la dérogation au principe de non-discrimination accordée pour les zones de libre-échange était fondée sur une proposition présentée au cours des négociations par le Liban et la Syrie.

Aujourd'hui, un demi-siècle plus tard, le Liban négocie sa réintégration dans le système commercial multilatéral. Il a demandé à devenir Membre de l'OMC au début de cette année et a obtenu le statut d'observateur le 14 avril 1999.

Malgré les nombreuses années de troubles qu'il a connues, le Liban est toujours resté fidèle aux règles et aux principes du système commercial multilatéral. Aujourd'hui, son adhésion à un régime commercial libéral est plus ferme que jamais.

Le Liban remplit déjà un grand nombre des critères nécessaires pour devenir Membre à part entière de l'OMC: il a modifié des lois non conformes ou a adopté de nouvelles lois et réglementations dans les domaines et secteurs nouveaux. Dans un des domaines les plus controversés de l'OMC, celui de la propriété intellectuelle, il a adopté de nouvelles lois conformes aux obligations définies dans l'Accord sur les ADPIC. Il a en outre établi un Comité national qui a pour tâche de préparer l'accession à l'OMC.

Le processus d'accession devient de plus en plus difficile pour les nouveaux candidats. Des procédures complexes et, assez fréquemment, des exigences qui dépassent les obligations imposées aux autres Membres de l'OMC ont été ces derniers temps la règle plutôt que l'exception. Ces pratiques retarderont l'intégration du reste du monde dans l'OMC et le système commercial mondial; elles risquent en outre de susciter des doutes quant à la légitimité et à l'impartialité de tout le système.

L'OMC compte 135 Membres et plus de 40 pays sont actuellement en cours d'accession. Pour certains, le processus dure depuis de nombreuses années et les efforts qu'ils déploient pour devenir Membres à part entière ne semblent pas près d'aboutir. Avant le nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales, cela ne semble pas être dans l'intérêt de l'OMC ni d'un régime fondé sur les règles; le Viet Nam exhorte donc les Membres à être plus justes et plus compréhensifs à l'égard des pays accédants.

Une organisation internationale aussi importante que l'OMC ne pourra jouer son rôle dans le système commercial multilatéral et la sphère économique internationale que lorsqu'elle permettra à tous les pays d'accéder sur une base équitable et juste. Alors seulement, l'Organisation mondiale du commerce pourra prétendre à juste titre avoir un caractère universel et gérer la mondialisation de manière responsable.

L'assistance technique et la coopération sont et devraient rester une partie importante du processus d'accession. La grande variété des secteurs visés par le Cycle d'Uruguay et la diversité des accords qui en sont issus font qu'il est difficile pour les Membres de bien saisir leurs droits et leurs obligations. Cela est encore plus vrai pour les nouveaux venus, en très grande majorité des pays en développement, qui souvent n'ont pas les connaissances, et encore moins l'expérience, nécessaires en ce qui concerne les règles et pratiques de l'OMC et les nouvelles règles commerciales multilatérales.

Cette assistance technique ne devrait pas uniquement consister en cours, séminaires, stages et mesures de sensibilisation, elle devrait aussi offrir de vastes services consultatifs concernant la législation de mise en œuvre et le renforcement des institutions. Une réorganisation profonde des attributions budgétaires sera nécessaire pour y parvenir.

De nombreuses organisations internationales offrent actuellement une assistance technique aux pays en développement et en particulier à ceux d'entre eux qui sont en cours d'accession à l'OMC. Il ne fait cependant guère de doute que cette assistance doit être renforcée.

Une fois encore, je souhaite réaffirmer l'attachement du Liban aux principes du système commercial multilatéral incarné par l'OMC. Nous espérons que notre processus d'accession s'achèvera rapidement et nous ne doutons pas que nous pourrions bientôt à nouveau jouer un rôle important dans le commerce international.
